

Vous souhaitez nous rejoindre?

Contactez-nous

recrutement.had@aphp.fr

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

Un exercice professionnel unique qui vous permet de:

- Travailler en **équipe pluri-professionnelle** et en autonomie auprès des patients à leurs domiciles.
- Réaliser des **soins techniques hospitaliers diversifiés**
- Une grande richesse du **relationnel**.
- Accéder à une offre de **formation** et participer à des **congrès professionnels**.

LES PLUS DE TRAVAILLER À L'HAD DE L'AP-HP ?

- Une période d'**intégration personnalisée** de 3 semaines.
- L'accès aux actions de **formation** et de **développement professionnel** de l'AP-HP.
- Un accompagnement personnalisé dans votre carrière.
- Voiture de service à disposition pour les tournées.
- Mise à disposition d'une tablette et d'un smartphone
- Titres restaurants.

VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE À NOTRE JOURNÉE DÉCOUVERTE

Veillez envoyer un email à recrutement.had@aphp.fr

Pour en savoir plus
www.hospitalisationadomicile.aphp.fr



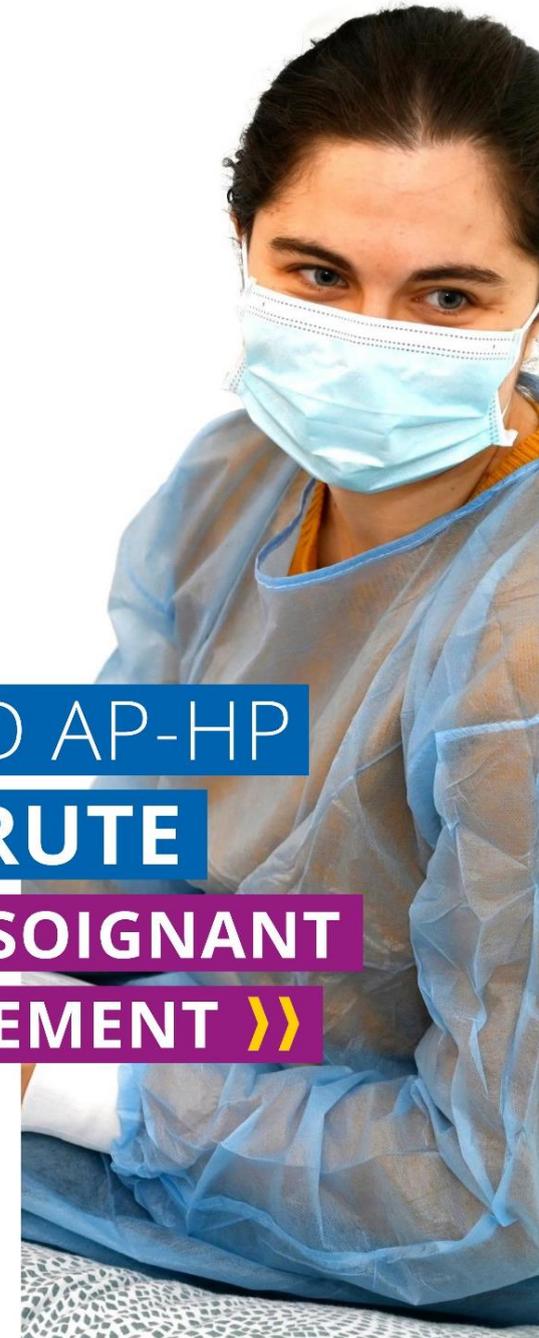
L'HAD AP-HP

RECRUTE

ÊTRE SOIGNANT

AUTREMENT >>

@had.aphp



Contrats d'Allocation d'Études pour les étudiant(e)s des filières de formation IDE.

Une convention est signée avec l'étudiant de 3^{ème} année et une indemnité de **750€ nets** lui sera versée pendant **12 mois**.

En contrepartie de cette allocation, **l'étudiant s'engage** à exercer à l'HAD AP-HP après obtention de son diplôme IDE pour une durée de **18 mois**.

➤ Les critères d'éligibilité

Pour être éligible à ce dispositif l'étudiant doit soit :

- Être inscrit dans un IFSI.
- Être domicilié en Ile-de-France ou avoir ses parents résidents en Ile-de-France.
- Ne pas avoir déjà passé de contrat avec un établissement de santé et médico-sociaux (CFA, CAE, etc.)

➤ La formation

- **Formation au Diplôme d'État d'Infirmier.**

L'HAD de l'AP-HP en quelques chiffres

- **900** patients pris en charge chaque jour
- **750** professionnels au service des patients
- **136** communes desservies sur tout le territoire du Grand Paris
- **16** unités de soins adultes
- **5** unités de soins pédiatrique + **1** antenne
- **1** unité de soins obstétrique + **1** antenne
- **1** équipe de nuit
- **3** unités spécifiques : Pallidom, équipe plaies, équipe de renfort

➤ L'engagement de l'étudiant

Une convention est établie entre l'HAD AP-HP et l'étudiant. Celui-ci s'engage à :

- Poursuivre ses études et à se présenter aux épreuves du diplôme d'État.
- Travailler, après l'obtention de son diplôme, durant 18 mois à l'HAD AP-HP à temps plein hors période d'absences pour des motifs autres que congés annuels et autorisation d'absence pour événement familial.
- En cas d'engagement à temps partiel, la durée d'exercice sera prolongée au prorata du temps de travail prévu dans le contrat d'engagement.
- Informer l'HAD AP-HP de tout changement de situation.

➤ L'HAD AP-HP s'engage

L'HAD AP-HP s'engage à verser à l'étudiant de 3^{ème} année une allocation d'étude de **750 € nets pendant 12 mois**, soit **9 000 € pour 1 an**. A moins de 7 mois de l'obtention du diplôme, **l'étudiant reçoit une indemnité de 7500 € en un versement**.

Pour les étudiants de 2^{ème} année, l'allocation est de **570 € mensuels en 2^{ème} année** et de **750 € mensuels en 3^{ème} année** pour une période d'engagement de **30 mois**.

➤ La suspension de la subvention

La suspension du versement peut être décidée en fonction des informations apportées sur la situation de l'étudiant, notamment pour :

- Les absences pour des motifs autres que les congés annuels et autorisations d'absence pour événements familiaux.
- Le redoublement (non versement de l'allocation d'études pendant l'année de redoublement) ou la suspension des études pour des raisons médicales, sauf cas exceptionnel laissé à l'appréciation de l'HAD AP-HP.

En savoir plus sur l'HAD AP-HP

- L'Hospitalisation à Domicile (HAD) est un **hôpital public** de l'AP-HP en charge de près de **900 patients par jour**, chez eux, auprès de leur famille et de leurs proches principalement sur tout le territoire du Grand Paris.
- **Plus grande structure publique d'hospitalisation à domicile en France**, l'HAD AP-HP possède une expertise spécifique dans le lien ville-hôpital et avec le secteur médico-social.
- L'entrée en HAD est réalisée sur prescription d'un médecin hospitalier ou de ville. Afin de différer, **raccourcir ou éviter l'hospitalisation conventionnelle**, la prise en charge pluridisciplinaire est organisée en amont et en aval de l'hôpital.
- Soignés dans les mêmes conditions de qualité et de sécurité que dans un hôpital classique, les patients admis à l'HAD AP-HP sont pris en charge pour **toutes pathologies somatiques et tous les stades de la vie**. Les soins sont dispensés en lien avec le médecin traitant et sont assurés au domicile des patients, 24h/24 et 7j/7.

CONTACT

L'étudiant intéressé doit envoyer sa candidature à Valérie Cheneau.

Par mail : valerie.cheneau@aphp.fr

Par téléphone : 01 73 73 57 94 – 06 30 55 55 25